

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
N° 24\_0056**

**EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE  
Syndicat Mixte Ouvert**

**REUNION DU  
8 OCTOBRE 2024**

**OBJET :**

**RAPPORT N° 2**

**DECISIONS PRISES PAR LE  
BUREAU ET PAR LE PRESIDENT**

**NOMBRE DE VOIX :**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>51</b>
<b>Nombre de membres présents ou représentés</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de voix en exercice :</b>	<b>90</b>
<b>Nombre de voix présentes ou représentées :</b>	<b>49,8</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>49,8</b>

**Étaient présents :**

**Conseil départemental :**

M. Jacques LEMARE, Mme Annie CAMUEL (suppléante de M. Christophe LE DORVEN), Mme Alice BAUDET (suppléante de M. Marc GUERRINI)

**Conseil régional :**

Mme Estelle COCHARD

**EPCI :**

M. Jérôme DEPONDT, M. François FOUGEROL, Mme Aliette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, M. Jean Louis RAFFIN, M. Denis GOUSSU, M. Yves VEILLOT, M. François BELHOMME (suppléant de Mme Patricia BERNARDON), Mme Armelle THERON CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Christian BICHON, Mme Corine LE ROUX

**Étaient absents représentés :**

**Conseil Départemental :**

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHE-, Mme Evelyne DELAPLACE

**Conseil régional :**

M. Pierre-Frédéric BILLET, Mme Sylviane BOENS

**EPCI :**

Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Frédéric GIROUX, Mme Virginie QUENTIN, M. Michel GIRARD, M. Gérald COIN, M. Philippe GASSELIN, M. Francis BESNARD

**Pouvoirs :**

Mme Sylvie HONNEUR BUCHER donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à Mme Annie CAMUEL

M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON

Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD

Mme Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT

M. Frédéric GIROUX donne pouvoir à M. Jean-Louis RAFFIN

Mme Virginie QUENTIN donne pouvoir à Mme Aliette LE BIHAN

M. Michel GIRARD donne pouvoir à M. Denis GOUSSU

M. Gérald COIN donne pouvoir à M. Yves VEILLOT

M. Philippe GASSELIN donne pouvoir à M. Bruno PERRY

M. Francis BESNARD donne pouvoir à M. Olivier LECOMTE

**Étaient absents non représentés :**

**Conseil Départemental :**

M. Christophe LE DORVEN, M. Francis PECQUENARD, M. Stéphane LEMOINE, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

**Conseil régional :**

M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC

**EPCI :**

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, M. Claude EPINETTE, M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Patricia BERNARDON, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Jean-Luc GRARE, Mme Stéphanie THOMAS, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, Mme Stéphanie COUDEL, M. Eric GERARD

**Secrétaire de séance : Mme Alice BAUDET**

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Dûment convoqué le 2 octobre 2024,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°23\_0020 du Conseil syndical du 24 mai 2023 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

**VU** la délibération n°21\_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

**VU** le rapport n°2 du Président,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE





CONSEIL SYNDICAL  
Séance du Mardi 8 Octobre 2024

RAPPORT N°2

**Décisions prises par le Bureau et par le Président**

À chaque séance du Conseil Syndical et conformément à la délibération n° 23\_0020 du Conseil Syndical du 24 mai 2023 relative aux délégations du Conseil Syndical au Président et à la délibération n° 21\_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil Syndical au Bureau, il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau et le Président, depuis le dernier Conseil Syndical.

**Décisions prises par le Bureau en application de la délibération n°21 0043 du 8 septembre 2021 :**

**Le Bureau s'est réuni le 14 mai 2024** et a pris les décisions suivantes :

- Approbation de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 9 janvier 2018 avec la Communauté de communes du Grand Châteaudun.  
La baisse du financement de la CC du Grand Châteaudun suite au bilan final est de 91 092 €.
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée les 6 décembre 2017 et 25 avril 2018 avec la Communauté de communes Terres de Perche.  
L'augmentation du financement de la CC Terres de Perche suite au bilan final est de 124 375 €.
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 25 juin 2017 avec la Communauté de communes du Perche.  
L'augmentation du financement de la CC du Perche suite au bilan final est de 77 137 €.
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 25 juin 2017 avec la Communauté de communes du Pays Houdanais.  
La baisse du financement de la CC du Pays Houdanais suite au bilan final est de 117 908 €.
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2020 sur les communes de Francourville et Voise signée le 23 juillet 2019 avec la Communauté d'agglomération Chartres Métropole.  
La baisse du financement de Chartres Métropole suite au bilan final est de 76 053 €.
- Approbation d'une convention d'entretien des extérieurs du NRO de Senonches avec la commune

**Le Bureau s'est réuni le 26 juin 2024 et a pris les décisions suivantes :**

- Approbation de l'avenant n°3 à la Convention-cadre 2013/2023 signée le 18 décembre 2013 par le Conseil général d'Eure-et-Loir et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique, convention de financement du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Le Conseil Départemental affecte le trop-perçu par Eure-et-Loir Numérique de 287 769,67 € aux EPCI subissant une hausse de leur propre participation.
- Approbation de l'avenant n°4 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée les 16 juin et 19 juillet 2017 par la Communauté de communes Cœur de Beauce et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique. L'augmentation du financement de la CC Cœur de Beauce suite au bilan final est ramené de 316 486,12 € à 259 320,72 € du fait de la décision du Conseil Départemental.
- Approbation de l'avenant n°3 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 6 juin 2017 par la Communauté de communes Entre Beauce et Perche et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique, L'augmentation du financement de la CC Entre Beauce et Perche suite au bilan final est de 761 872,71 €, ramenée à 624 259,23 € du fait de la décision du Conseil Départemental.
- Approbation de la nouvelle version de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 25 juin 2017 par la Communauté de communes des Forêts du Perche et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et abrogation de la délibération n°24\_004 du Bureau du 20 février 2024, L'augmentation du financement de la CC des Forêts du Perche suite au bilan final est de 101 636,83 €, ramenée à 83 278,65 € du fait de la décision du Conseil Départemental.
- Approbation de la nouvelle version de l'avenant n°3 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 25 juin 2017 entre la Communauté de communes du Bonnevalais et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et abrogation de la délibération n° 24\_0005 du Bureau du 20 février 2024, L'augmentation du financement de la CC du Bonnevalais suite au bilan final est de 105 139,47 €, ramenée à 86 148,63 € du fait de la décision du Conseil Départemental.
- Approbation de la nouvelle version de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 6 décembre 2017 par la Communauté de communes Terres de Perche et le 25 avril 2018 par le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et abrogation de la délibération n° 24\_0015 du Bureau du 14 mai 2024, L'augmentation du financement de la CC Terres de Perche suite au bilan final est de 124 375,36 €, ramenée à 101 910,02 € du fait de la décision du Conseil Départemental.
- Approbation de la nouvelle version de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 25 juin 2017 par la Communauté de communes du Perche et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et abrogation de la délibération n° 24\_0016 du Bureau du 14 mai 2024, L'augmentation du financement de la CC du Perche suite au bilan final est de 77 137,37 €, ramenée à 63 204,41 € du fait de la décision du Conseil Départemental.
- Approbation de l'avenant n°2 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 19 janvier 2018 par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique, Le montant du financement de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France suite au bilan final est diminué de 112 199,00 €.
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2016 signée le 30 mars 2014 et à la

convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020 signée le 21 septembre 2017 par la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique,  
L'augmentation du financement de l'Agglo du Pays de Dreux suite au bilan final est de 32 850,69 €, correspondant à une hausse de 89 928,98 € pour les communes d'Eure-et-Loir ramenée à 73 685,53 € du fait de la décision du Conseil Départemental et à une baisse de 40 834,84 € pour les communes de l'Eure.  
De plus, l'Agglo du Pays de Dreux décide de verser de façon anticipée le montant restant dû de son financement, renonçant au bénéfice du versement en annuités.

### **Décisions prises par le Président en application de la délibération n°23 0020 du 24 mai 2023 :**

#### ***Décisions relatives à la commande publique :***

Aucune décision prise

#### ***Décisions relatives à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie***

Aucune décision prise

#### ***Décisions relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux***

- Conventions d'enfouissement coordonné des réseaux portant attribution à la personne publique de la propriété des infrastructures souterraines de communications électroniques, signées avec :

Aucune décision prise

#### ***Décisions relatives aux viabilisations et à l'équipement en lignes de communications électroniques des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions :***

- Conventions pour la réalisation de travaux de génie civil de viabilisation, avec remboursement, signées avec :
  - M. et Mme N. le 28 Août 2024 pour la viabilisation d'un terrain situé 22 T rue de la Villeneuve à Houx,
  - M. Mme C. le 27 mai 2024 pour la viabilisation d'un terrain situé 3 T rue de la Croix de Droue à Droue sur Drouette,
  - M. Z le 27 mai 2024 pour la viabilisation d'un terrain 16 A rue de l'Ormail à Ymeray,
  - M. P le 21 juin 2024 pour la viabilisation d'un terrain 10 B rue de Belle Vue à Gas,
  - M. D. le 28 Août 2024 pour la viabilisation d'un terrain 5 rue du Dolmens à Saint Piat,
  - M. C. le 5 juillet 2024 pour la viabilisation d'un terrain 4 route d'Illiers à Bailleau le Pin,
  - M. S le 12 juillet 2024 pour la viabilisation d'un terrain 12 Grande Rue à Saint Arnoult des Bois
  - M. R. le 10 juillet 2024 pour la viabilisation d'un terrain 2 Rue de Castel Féo à Sorel Moussel
  - SCI Groupe Bay le 28 Août 2024 pour la viabilisation des terrains au 1, 1 Bis et 1 Ter Rue du Pressoir à La Chapelle du Noyer
- Conventions pour l'équipement en lignes de communications électroniques de nouveaux aménagements ou nouvelles constructions, avec remboursement, signées avec :

- La sté Charthéo Aménagement le 28 Août 2024 pour un aménagement de 11 lots situés Chemin rural n° 23 à Roinville,

***Conventions relatives à la prise en exploitation des lignes de communications électroniques fibre optique des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions signées avec :***

Aucune décision prise

***Conventions relatives à l'installation et la gestion de lignes fibre optique dans les immeubles existants (L.33-6 du Code des postes et des communications électroniques) signées avec :***

- M. B. le 11 juin 2024 pour un immeuble situé 27 rue François Voltaire à Vernouillet,
- M. S le 11 juin 2024 pour un immeuble 42 Grande Rue de Montlouet à Gallardon,
- Agence AGE IMMO le 24 juillet 2024 pour un immeuble situé 3 rue du Malconseil à Epernon,
- M. G le 17 juillet 2024 pour un immeuble situé 2 C rue Saint Martin à Broué,
- SCI Clémille le 28 Août 2024 pour un immeuble situé 9 Bis Place du Général Saint Pol et 18 rue Vilette Gâté à Nogent le Rotrou,
- SCI Carma le 28 Août 2024 pour un immeuble situé 13 Place Saint Pol à Nogent le Rotrou,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°23\_0020 du Conseil syndical du 24 mai 2023 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

**Vu** la délibération n°21\_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

**LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN DE :**

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau